

Raymond LACOMME
461 Impasse de Coutolou
64370 Castillon d'Arthez
Tel: 06 79 70 85 51
05 59 67 71 13

Castillon d'Arthez, le 08/09/2025

CP26

Objet: Avis sur le projet de PLUI Commune de Mont-Gouze,

Monsieur Le Président,

VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62

Je me permets de vous contacter en tant que propriétaire de trois parcelles situées sur la commune de Mont-Gouze, référencées CC28 et CC114/115, afin de vous transmettre mon avis dans le cadre de l'enquête publique relative au futur PLUI de la Communauté de Lacq-Orthez.

Pour la parcelle CC28 (4084 m²), un Certificat d'Urbanisme (copie jointe au présent courrier) avait été établi pour la partie constructible de cette parcelle. Ce CU est caduc, dans l'attente de l'adoption définitive du PLUI, mais la demande de renouvellement sera effectué si le nouveau PLUI est favorable.

Concernant les zones agricole et naturelle de cette parcelle, je reste ouvert à toute proposition d'acquisition par la commune de Mont-Gouze.

Pour les parcelles CC114/115 (7014 m²), la parcelle CC115 pourrait être retenue comme entièrement constructible, divisée en deux lots distincts, chacun disposant d'un accès direct à la voirie (soit par la Route d'Arthez, soit par l'accès CC114). Dans ce cas là, la demande de deux certificats d'urbanisme pourrait être envisagée.

Considérant cet avis comme raisonnable et équilibré, je vous remercie d'avoir pris en considération mon courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée,

Lacomme Raymond



COMMUNE DE MONT	PROROGATION DE CERTIFICAT D'URBANISME DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
----------------------------	--

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier :
Type de demande : Prorogation N°2 de Certificat d'urbanisme	N° CU 064 396 21X4026
Déposée le : 12/01/2024	
Par : MME LACOMME Rose	
Demeurant à : 461 Coutolou 64370 Castillon d'arthez	
Sur un terrain sis : 64300 MONT Cadastré : 248 CC 28	Superficie : 4084 m²

Le Maire de MONT

Vu la demande présentée par MME LACOMME Rose, demeurant 461 coutoulou à Castillon d'Arthez,

Vu l'objet de la demande initiale (construction d'une maison individuelle)

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme

- approuvé par délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2016,
- mis en révision par délibération du conseil municipal en date du 24 février 2017,
- modifié par délibération du conseil municipal en date du 08 mars 2019.

Vu le Plan de Prévention des Risques Technologiques

- approuvé par arrêté préfectoral en date du 6 mai 2014

Vu le Plan de Prévention des Risques Inondations

- approuvé par arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2015

Vu le certificat d'urbanisme CU 064 396 21X4026, délivré en date du 6/10/2021,

Vu la 1ère prorogation en date du 1/02/2023,

Vu la demande de seconde prorogation, en date du 12/01/2024,

VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : Le certificat d'urbanisme susvisé est prorogé pour une année.

La prorogation prendra effet au terme de la validité du certificat d'urbanisme initial prorogé, soit à compter du 6/04/2024.

Fait à MONT
Le 06/02/2024

Le Maire,
Jacques CLAVÉ

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62

NE PAS OUVRIR

Courrier arrivé le :
15 SEP. 2025
COMMUNAUTE de COMMUNES
de LACQ-ORTHEZ

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
LETTRE RECOMMANDEE RI AR
SD : 870012416065581

LA POSTE
13-09-25
À poster jusqu'au
14/10/25

LA POSTE
13-09-25
À poster jusqu'au
14/10/25


SD : 880001107900407

**LETTRE RECOMMANDEE**

EXPÉDITEUR
L'ACOMME Raymond
461 Impasse de
Coubatou
64370 CASTILLON D'ARTHEZ

AVEC AVIS DE RÉCEPTION

DESTINATAIRE A décoller par le facteur
M. Le Président Projet PLUI
Communauté des communes L-O
Rd Point des Chênes BP73
64150 NOUREUX

LA POSTE

CRBT : 7,96 €
Prix :

635356 - L0502 V1 H12 MR P03 01/25

Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.53.5010
Pct : 06.78.66.40.65